



NOUVELLE FIXATION DES TAXES POUR L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 13 JUILLET 2018

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Communications du Collège des bourgmestre et échevins
3. État des restants 2017
4. Contrats de travail pour étudiants, été 2018
5. Nouvelle fixation de certaines taxes
 - a) taxe relative à l'eau
 - b) taxe de l'assainissement des eaux/ canalisation
6. Fixation des droits de participation aux cours informatiques
7. Décompte 2017 des frais de l'assainissement des eaux usées
8. Convention Maison Relais 2018
9. Acte notarié concernant la concession d'un droit de superficie d'un terrain sis au « Geierbiërg »
10. Approbation de l'organisation scolaire provisoire 2018/2019
11. Approbation du plan de développement scolaire (PDS) 2018-2021
12. Règlement sur l'occupation des postes de l'école fondamentale de Leudelage
13. Organisation du transport scolaire 2018/2019
14. Affaire de personnel (huis clos) -
Création d'un poste d'accompagnateur pour le transport scolaire
15. Autorisation d'estimer en justice : appel contre le jugement du procès qui réclamait indemnisation pour les vices survenus au bâtiment de la piscine « an der Schwemm »
16. Motions des conseillers
17. Affaires de personnel (huis clos)
Création d'un poste à durée déterminée pour le secrétariat communal
18. Correspondance et questions des conseillers

PRÉSENTS :

Bourgmestre : Diane Bisenius-Feipel ; échevins : Thomas Berend et Jean-Paul Sunnen

Conseillers : Patrick Calmus, Raphaël Gindt, Marcel Jakobs, Lou Linster, Christiane Schmit-Hamen

Secrétaire : Marc Thill

EXCUSÉ :

Jean-Pierre Roemen

1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

La bourgmestre Diane Bisenius-Feipel excuse l'absence du conseiller Jean-Pierre Roemen. Elle propose de discuter séparément les taxes concernant l'eau potable et les taxes de l'assainissement des eaux. Le point 14 de l'ordre du jour sera discuté sous huis clos. L'ordre du jour modifié est approuvé à l'unanimité des voix.

2. COMMUNICATIONS DU COLLÈGE DES BOURGMESTRE ET ÉCHEVINS

La bourgmestre Diane Bisenius-Feipel informe les conseillers sur une séance supplémentaire, qui devra avoir lieu le 12 septembre pour définir dans les délais, la position du Conseil communal de Leudelage sur les plans directeurs sectoriels.

La bourgmestre Diane Bisenius-Feipel informe que la commune fera acquisition de la maison « Steichen », sise 1a, rue de Cessange, à proximité du centre de la localité. Le prix de l'acquisition sera de 1,2 mio Euro.

La bourgmestre Diane Bisenius-Feipel fait part de la publication du poste de jardinier. Un poste qui sera prochainement vacant. La bourgmestre Diane Bisenius-Feipel présente le nouveau site internet de la commune de Leudelage. Le site est en ligne depuis le 2 juillet. Cependant plusieurs corrections en ce qui concernent la forme et le contenu devront être réalisées. La commune de Leudelage ne proposera aucun candidat pour le conseil d'administration du CGDIS.

Le Collège des bourgmestre et échevins supporte la candidature du conseiller Jean-Pierre Roemen pour le poste de membre dans une commission consultative du syndicat SIGI.

Le conseiller Patrick Calmus se réjouit de l'acquisition de la maison « Steichen ». Il demande si l'assistante du jardinier travaillera aussi en équipe avec le nouveau jardinier. Il approuve le nouveau site internet de l'administration communale, mais rend attentif sur quelques défauts et demande plus d'interactivité. La conseillère Christiane Schmit-Hamen apprécie l'acquisition de la maison « Steichen » dans le cadre du futur développement

du centre de la localité. Elle approuve également le site internet modernisé de l'administration communale.

Le conseiller Marcel Jakobs espère que la contribution financière de la commune au syndicat SIGI sera revue en baisse, puisque le syndicat ne s'occupe plus du site internet de la commune. Le conseiller Lou Linster s'informe sur la marche à suivre pour l'achat de la maison Steichen.

3. ÉTAT DES RESTANTS 2017

En ce qui concerne le total des montants à rentrer, la bourgmestre Diane Bisenius-Feipel explique que les factures des taxes de l'eau, de l'assainissement et de l'enlèvement des ordures n'ont été expédiées que récemment.

Cette situation mène à un total des restants de 27.645,59 Euro, qui est légèrement plus important que les années précédentes. 115,50 Euro sont déclarés comme irrécouvrables. Il reste encore ouvert un montant de 27.530,09 Euro, qui devra être recouvert. La receveuse communale, Christiane Seyler, répond aux questions des conseillers communaux, avant que l'état des restants 2017, avec une décharge de 115,50 Euro soit approuvé à l'unanimité des voix.

4. CONTRATS DE TRAVAIL POUR ÉTUDIANTS, ÉTÉ 2018

Les contrats de travail de dix étudiants, qui pendant les vacances d'été sont admis à travailler auprès de la commune, sont approuvés par tous les conseillers communaux. La bourgmestre Diane Bisenius-Feipel explique que le contingent a été limité à dix étudiants, afin de garantir un meilleur encadrement des étudiants et de mieux organiser leurs occupations.

Le corps grand-ducal d'incendie et de sauvetage CGDIS s'occupe dorénavant de l'engagement des étudiants pour le centre d'intervention de Bettembourg. La commune de Leudelange ne devra plus s'occuper de l'engagement d'étudiants pour ces postes.

Le conseiller Lou Linster relance sa proposition de désigner à l'avenir les candidats au vu de leur « curriculum vitae » au lieu de procéder par un tirage au sort.

5. NOUVELLE FIXATION DE CERTAINES TAXES

a) taxe relative à l'eau

b) taxe de l'assainissement des eaux/ canalisation

L'augmentation du tarif de l'eau de 20 centimes par mètre cube opérée par le syndicat SES oblige la commune à adapter les prix en conséquence.

L'échevin Jean-Paul Sunnen informe sur les travaux prévus dans l'intérêt de la station d'épuration de Beggen, qui laisseront prévoir une hausse des frais de l'assainissement. Conformément au principe du pollueur / payeur le tarif de l'assainissement sera augmenté de 20 centimes. L'échevin précise que l'effet de la taxe sera le 1er janvier 2019 et explique en détail l'origine de l'eau, la répartition entre SES et SEBES dans l'approvisionnement en eau, l'état des sources et les mesures pour consolider leur état. L'échevin Jean-Paul Sunnen est convaincu qu'une pénurie d'eau n'est pas à craindre à court terme.

Le conseiller Marcel Jakobs propose de prendre en considération pour la fixation des taxes également l'augmentation des frais du personnel communal. Le conseiller Patrick Calmus est d'avis

que le recours à des installations qui récupèrent les eaux pluviales, diminuerait significativement la consommation de l'eau potable.

Dans des votes séparés sur les taxes de l'eau et les taxes de l'assainissement les conseillers approuvent à l'unanimité les augmentations.

	eau
Secteur ménage	2,40 € / m ³ hTVA
Secteur industriel	1,02 € / m ³ hTVA
Secteur agricole	
1 compteur pour l'ensemble habitation et agricole	
forfait ≤ 50 m ³ /an/pers	2,40 € / m ³ hTVA
forfait ≤ 50 m ³ /an/pers	1,30 € / m ³ hTVA
compteurs habitation séparés avec l'exploitation agricole	2,40 € / m ³ hTVA
compteurs purement agricole	1,30 / m ³ hTVA€

eau TVA 3% resp. TVA en vigueur le jour de la facturation.

	canalisation
Secteur ménage	2,80 €/m ³
Secteur industriel	1,18 €/m ³
Secteur agricole	
1 compteur pour l'ensemble habitation et agricole sans raccordement d'un local de stockage de lait (laiterie)	
forfait ≤ 50 m ³ /an/pers	2,80 €/m ³
avec raccordement d'un local de stockage de lait (laiterie)	
forfait ≤ 50 m ³ /an/pers	2,80 €/m ³
forfait ≤ 50 m ³ /an/pers	1,50 €/m ³
compteurs habitation séparés avec l'exploitation agricole	2,80€/m ³
redevance pour compteurs purement agricoles	aucune redevance
sans raccordement d'un local de stockage de lait (laiterie)	
avec raccordement d'un local de stockage de lait (laiterie)	
forfait de 50 m ³ /an	1,50 €/m ³
avec raccordement de locaux utilitaires quelconques	
forfait de 3 m ³ /an	1,50 €/m ³

	eau
Location d'une prise d'eau mobile	
prise d'eau avec compteur et clé de manœuvre (location)	40 € / mois
prise d'eau avec compteur et clé de manœuvre (consommation eau)	tarif identique au secteur ménage
forfait à facturer si compteur eau sur prise d'eau endommagé ou manipulé	2,40 € *50 m ³ hTVA
en cas d'endommagement de la prise d'eau du compteur ou de la clé de manœuvre la réparation est à facturer selon les frais réels	

eau TVA 3% resp. TVA en vigueur le jour de la facturation.

	canalisation
prise d'eau avec compteur et clé de manœuvre (canalisation)	2,80 € / m ³
forfait à facturer si compteur eau sur prise d'eau endommagé ou manipulé	2,80 € *50 m ³

6. FIXATION DES DROITS DE PARTICIPATION AUX COURS INFORMATIQUES

Tous les conseillers approuvent les droits de participation aux cours informatiques. La participation aux cours d'initiation à l'informatique (12 séances) coûtera 100 Euro. La participation aux cours « Smartphone », « Album photos » et « Facebook » (7 séances) coûtera toujours 50 Euro.

Le conseiller Marcel Jakobs s'interroge si la demande est suffisante pour les cours. La bourgmestre Diane Bisenius-Feipel souligne que ces cours en langue luxembourgeoise s'adressent en première ligne à des personnes âgées.

7. DÉCOMPTÉ 2017 DES FRAIS DE L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

Le décompte du SIDERO concernant la participation de la commune de Leudelange aux frais de l'assainissement des eaux usées par la station d'épuration de la ville de Luxembourg s'élève à 307.270,18 Euro. Le décompte est approuvé par tous les conseillers communaux.

8. CONVENTION MAISON RELAIS 2018

La convention entre l'État, la Croix-Rouge luxembourgeoise et la commune de Leudelange définit l'organisation et la répartition des frais entre les différents partenaires.

Le total des frais se chiffre à 911.026 Euro, dont 75% ou 683.269 Euro sont à charge de l'État et 25% ou 227.757 Euro sont à charge de la commune de Leudelange. Cette convention est approuvée à l'unanimité.

9. ACTE NOTARIÉ CONCERNANT LA CONCESSION D'UN DROIT DE SUPERFICIE D'UN TERRAIN SIS AU « GEIERBIERG »

Le Conseil communal approuve à l'unanimité des voix un acte notarié concernant la concession aux sociétés « Foncière de GeierbiERG s.a. » et « Jardins de GeierbiERG s.a. » d'un droit de superficie sur un terrain communal sis au « GeierbiERG ».

Les sociétés « Foncière de GeierbiERG s.a. » et « Jardins de GeierbiERG s.a. » obtiennent ce droit de superficie pour construire une maison de soins avec logements encadrés et d'en assurer le futur fonctionnement.

10. APPROBATION DE L'ORGANISATION SCOLAIRE PROVISOIRE 2018/2019

L'organisation scolaire provisoire 2018/2019 prévoit au total 211 élèves en 15 classes différentes. L'année précédente 224 élèves ont pris part à l'enseignement fondamental à Leudelange.

Le premier cycle comprend 66 enfants répartis sur quatre classes scolaires, le deuxième cycle comprend 49 enfants répartis sur quatre classes scolaires et le troisième cycle comprend 51 enfants répartis également sur quatre classes scolaires. Le quatrième cycle comprend 45 enfants, qui sont

répartis sur trois classes scolaires.

L'organisation scolaire provisoire 2018/2019 est approuvée à l'unanimité.

11. APPROBATION DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT SCOLAIRE (PDS) 2018-2021

Le plan de développement scolaire (PDS), qui définit les buts de la coopération entre tous les partenaires présents à l'école est approuvé à l'unanimité, après que la présidente de l'école Tessy Loutsch ait répondu à plusieurs questions.

Le conseiller Lou Linster se renseigne sur l'instituteur chargé du support des enfants à besoins spécifiques. La présidente de l'école Tessy Loutsch répond que le ministère souhaite que chaque école ait à disposition un instituteur pour enfants à besoins spécifiques. Malheureusement la situation actuelle du personnel ne le permet pas encore. Certains postes isolés ont été créés dans différentes écoles.

Le conseiller Lou Linster se renseigne aussi sur l'utilisation des nouvelles technologies dans l'enseignement. La présidente de l'école Tessy Loutsch remet en mémoire les grandes préparations qui ont été mises en place par Sam Nilles. L'école de Leudelange sera maintenant équipée d'appareils mobiles. Une nouvelle chargée informatique accompagnera l'installation et la gestion technique des appareils. Un programme d'études définira quels exercices seront à accomplir avec les différentes classes afin de garantir une approche pédagogique adéquate des élèves aux nouvelles technologies.

L'échevin Jean-Paul Sunnen déplore que les réponses sur les questions du formulaire du plan de développement scolaire (PDS), qui ont été formulées en français ont reçu des réponses rédigées dans une langue différente. Mme Loutsch précise que les enseignants étaient libres d'utiliser une langue de leur choix.

La conseillère Christiane Schmit-Hamen souligne l'importance d'une communication cohérente entre les différents acteurs scolaires, qui interviennent dans le cadre d'un enseignement interclasses.

Le conseiller Patrick Calmus s'interroge sur les suites à donner si un membre du corps enseignant ne voudra pas participer au programme d'études ciblé sur les nouvelles technologies. La présidente de l'école Tessy Loutsch répond qu'aucun membre du corps enseignant n'a refusé d'utiliser les nouvelles technologies au sein de son enseignement.

12. RÈGLEMENT D'OCCUPATION DES POSTES DE L'ÉCOLE FONDAMENTALE DE LEUDELANGE

Le règlement d'occupation des postes de l'école fondamentale de Leudelange est approuvé unanimement par tous les conseillers communaux.

13. ORGANISATION DU TRANSPORT SCOLAIRE 2018/2019

La bourgmestre Diane Bisenius-Feipel explique les modifications de moindre envergure de l'horaire du transport scolaire. Après la fin des travaux de réaménagement la rue Belle-Vue pourra maintenant à nouveau être desservie par le bus.

Le conseiller Patrick Calmus souligne que les enfants ne seront pas à l'heure pour le début des classes à 7.50 heures, si le bus n'arrive qu'à 7.45 heures.

L'organisation du transport scolaire est approuvée à l'unanimité des voix.

14. AFFAIRE DE PERSONNEL (HUIS CLOS) CRÉATION D'UN POSTE D'ACCOMPAGNATEUR POUR LE TRANSPORT SCOLAIRE

La création d'un poste d'accompagnateur pour le transport scolaire est décidée en séance à huis clos.

15. AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE : APPEL CONTRE LE JUGEMENT DU PROCÈS QUI RÉCLAMAIT UNE INDEMNISATION POUR LES VICES SURVENUS AU BÂTIMENT DE LA PISCINE « AN DER SCHWEMM »

Suite à des vices de construction le bâtiment de la piscine intercommunale « an der Schwemm » avait dû subir une rénovation complète. Le syndicat « an der Schwemm » a engagé un procès sans avoir reçu satisfaction dans tous les points. Le syndicat fera maintenant appel contre le jugement.

En ce qui concerne la période avant la création du syndicat intercommunal les communes de Leudelange et de Bettembourg seront obligées à faire appel séparément. Les plaintes afférentes seront remises conjointement avec la plainte du syndicat.

L'autorisation d'ester en justice est accordée à l'unanimité des voix.

16. MOTIONS DES CONSEILLERS

La motion du conseiller communal Lou Linster essaie d'améliorer pour les associations locales les conditions de location de la tente communale de réception. Le conseiller propose d'introduire une taxe de 100 Euro pour les associations qui ne sont pas à même de mettre à disposition quatre personnes pour les opérations de montage et de démontage de la tente. Cette taxe permettra d'avoir recours aux services communaux.

La proposition est supportée par le conseiller Patrick Calmus, qui pense que certaines associations ne seraient pas en mesure de mettre à disposition quatre volontaires pendant les heures de travail.

Le conseiller Raphaël Gindt est d'avis que dans la plupart des cas les ouvriers communaux devront monter d'office la tente sans l'aide d'autrui, ce qui constitue en fait déjà un subside communal en nature. Il propose de rechercher avec la commission des subsides et finances un moyen pour mettre une fois par année la tente gracieusement à disposition de chacune des associations locales. Il voudra toutefois lier cette offre à la condition que les associations participent aux manifestations communales.

L'échevin Jean-Paul Sunnen est d'opinion qu'il y a de bonnes raisons pourquoi les services communaux ne voudront pas monter et démonter la tente sans l'aide d'autrui. La charge de travail de l'équipe des ouvriers communaux est déjà assez lourde. Il propose alors de rechercher un arrangement avec ProActif. Le personnel de ProActif est souvent impliqué dans

les opérations du montage et du démontage de la tente. Il est donc logique de négocier pour ce service un forfait avec ProActif.

Sous les conditions précitées le Collège des bourgmestre et échevins est d'accord de mettre une fois par année la tente gracieusement à disposition des associations locales. Toute opération de montage et de démontage supplémentaire ne pourra se faire que contre le paiement d'un forfait qui est à négocier avec ProActif, ou contre la mise à disposition de quatre aides. La proposition est approuvée à l'unanimité des voix.

17. AFFAIRES DE PERSONNEL (HUIS CLOS) CRÉATION D'UN POSTE À DURÉE DÉTERMINÉE POUR LE SECRÉTARIAT COMMUNAL

Les conseillers communaux décident en séance à huis clos la création d'un poste à durée déterminée pour le secrétariat communal.

18. CORRESPONDANCE ET QUESTIONS DES CONSEILLERS

Le conseiller Marcel Jakobs demande des renseignements sur l'avancement des travaux sur les chemins forestiers.

Le conseiller Lou Linster demande si la commune de Leudelange participera à l'extension du syndicat ProSud. Il pose une question sur le choix du service traiteur de la commune et demande si les ouvriers communaux utilisent toujours des biocides contre les escargots.

La bourgmestre Diane Bisenius-Feipel répond que la commune de Leudelange est membre du groupement d'intérêts DICI. Le groupement DICI comprend les communes Bertrange, Hesperange, Leudelange, Strassen, ainsi que les quartiers au Sud-Ouest de la ville de Luxembourg. Les préoccupations de la commune de Leudelange sont semblables à celles de ces communes.

Elle souligne que le traiteur travaille actuellement à l'entière satisfaction de la commune. Le Collège des bourgmestre et échevins réfléchit toutefois sur une alternance du fournisseur des services traiteur.

La bourgmestre informe qu'un collaborateur de l'a.s.b.l. « Umweltberodung » conseillera le Collège des bourgmestre et échevins sur l'abandon des pesticides. Une machine qui élimine les mauvaises herbes sans pesticides est déjà en commande.

La conseillère Christiane Schmit-Hamen voit comme conséquence de la réforme nationale des lycées la nécessité d'adapter le transport scolaire vers les écoles de l'enseignement secondaire. La bourgmestre voudra faire part de ces doléances au Ministère des transports.

Le conseiller Patrick Calmus demande une copie des rapports des séances des syndicats intercommunaux. Il propose d'installer une « Cloud » pour améliorer l'information et la documentation des conseillers communaux.